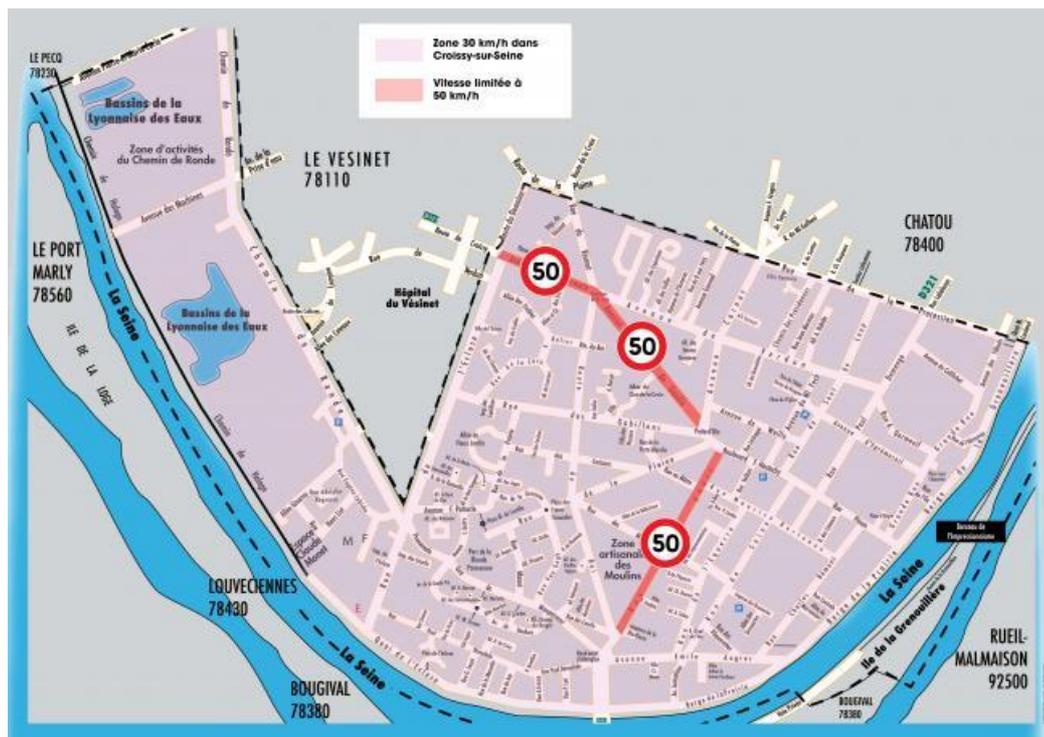


Croissy : la vitesse passe à 30 km/h à titre expérimental



Depuis le début du mois de novembre, dans le cadre d'une expérimentation, la vitesse maximale autorisée est passée de 50 à 30 km/h. Cette mesure concerne les véhicules automobiles, les motocyclettes et tous les autres engins roulants circulant sur la chaussée et permet de lutter contre les vitesses excessives qui peuvent être source d'insécurité.

Les piétons empruntant le trottoir et les cyclistes roulant eux aussi sur la chaussée et donc exposés aux passages des véhicules motorisés pourront ainsi circuler quotidiennement dans des conditions plus favorables au partage de l'espace public et notamment de la route.

Ce changement vient en concomitance avec la création de nouvelles pistes cyclables en ville et l'amélioration de la sécurisation des trottoirs (voir l'article « Réaménagement de l'avenue de Verdun »).

Le dispositif comprend également un volet prévention mis en pratique dans les écoles croissillonnes par des intervenants afin de sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la sécurité routière.

Trois artères ne sont pas concernées par ce changement et restent ainsi à 50 km/h : la rue des Ponts ainsi que les avenues du Général de Gaulle et de Saint-Germain.

Publié le 18 novembre 2021